



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction conformément à l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor à l'aide du référentiel d'information financière à usage particulier fournit dans la [Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#). Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#). Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La [partie II du Budget principal des dépenses](#) renferme une description sommaire des responsabilités essentielles de la Régie de l'énergie du Canada.

Le financement de la Régie provient d'autorisations parlementaires annuelles. La Régie recouvre ultérieurement la majorité de ses dépenses auprès des sociétés qu'elle réglemente, et les montants recouverts sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été produit par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par la Régie, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A et B), selon le cas, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Le rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.

La Régie utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section fait ressortir les éléments qui ont influé de manière importante sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue parallèlement à l'[état des autorisations budgétaires](#) et aux [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), qui se trouvent à la fin du présent rapport.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Analyse des dépenses prévues

Comme en font foi l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), au 31 mars 2022, le montant total des crédits disponibles pour le reste de l'exercice s'élève à 108,09 millions de dollars, comparativement à 79,55 millions de dollars au 31 mars 2021. L'augmentation de 28,45 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 29,54 millions de dollars liée principalement au financement prévu dans le Budget de 2020 pour stabiliser les activités de la Régie et améliorer sa capacité d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 2,23 millions de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 1,23 million de dollars relative à des affectations liées à la rémunération découlant de la modification des conditions d'emploi de l'administration publique.

Analyse des dépenses réelles

Comme en témoignent les [dépenses budgétaires par article courant](#), les dépenses réelles de l'organisation au cours du premier trimestre du présent exercice s'élèvent à 24,54 millions de dollars, comparativement à 19,96 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de 4,58 millions de dollars des dépenses réelles est attribuable à ce qui suit :

- une hausse de 2,75 millions de dollars liées aux dépenses personnelles par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement de l'encaissement des congés annuels, du régime d'avantages sociaux des employés et des nouvelles embauches suite au Budget de 2020;
- une augmentation de 1,28 million de dollars pour les services professionnels liée principalement au financement prévu dans le Budget de 2020 pour stabiliser les activités de la Régie et améliorer sa capacité d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique, la mise en œuvre de système SAP;
- une hausse nette de 0,55 million de dollars liée au renouvellement des licences de Microsoft et de la convention Cisco pour les téléconférences.

Risques et incertitudes

Les responsabilités de la Régie sont dictées par les tendances émergentes en matière énergétique et par l'analyse proactive de celles dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur la capacité de l'organisation de s'acquitter de ses responsabilités, qui représentent les intérêts et préoccupations des Canadiens, en constante évolution.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Vu la nature du mandat de la Régie, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions continues partout dans le monde pendant tout l'exercice 2020-2021. Pour la Régie, ces répercussions ont fait en sorte que son personnel servait le public chaque jour à partir de près de 500 emplacements différents au Canada, soit une table de cuisine, un bureau de fortune ou sur le terrain, avec des protocoles et de l'équipement de sécurité supplémentaires. Grâce à un travail d'équipe colossal et à une solide planification de la continuité des activités, les activités de la Régie se sont poursuivies sans interruption tout au long de l'année.

Chaque jour, le personnel de la Régie a fait son travail : les demandes ont été examinées, la mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes s'est poursuivie et les tendances énergétiques ont été compilées, analysées et rendues publiques.

L'infrastructure énergétique sous réglementation de la Régie continue de faire l'objet d'une surveillance en 2021-2022 et la Régie a adapté la façon dont elle mène ses activités de vérification de la conformité, y compris ses inspections, afin d'assurer la santé et la sécurité de son personnel, des employés des sociétés réglementées et de quiconque avec qui elle travaille en étroite collaboration. Puisque la Régie a jugé que la COVID-19 constituait un danger que les sociétés devaient reconnaître et gérer, elle a instauré des activités de vérification pour s'assurer que les sociétés prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs travailleurs des effets de la pandémie.

Plus important encore, la Régie fait son travail et modifie des processus sans compromettre les activités de surveillance, notamment de la sécurité et de l'environnement.

La Commission a également modifié un certain nombre de ses processus décisionnels afin d'entendre les observations des parties autrement qu'en personne, notamment par écrit ou de manière virtuelle. La Commission peut ainsi continuer de mener à terme des processus justes, opportuns, transparents et accessibles, tout en respectant les mesures de la santé publique.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En réaction à la pandémie, la Régie a adopté des changements opérationnels. Le 19 juillet 2021, la Régie amorcera un retour volontaire et souple aux bureaux du Centre 10, qui se poursuivra pendant tout l'été. Ses bureaux régionaux de l'Est et du Pacifique emboîteront le pas en septembre, en respectant les directives qui s'appliqueront alors.

Au cours du premier trimestre, le gouverneur en conseil a nommé trois personnes au conseil d'administration de la Régie de l'énergie du Canada :

Karen Leibovici, entrée en fonction le 17 juin 2021 pour un mandat de cinq ans.



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

François Tanguay, entré en fonction le 11 mai 2021 pour un mandat de trois ans.

Karim Mahmud, entrée en fonction le 11 mai 2021 pour un mandat de trois ans.

La version originale a été approuvée par :

La version originale a été approuvée par :

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale

Mark Power, CPA, CGA, CIA, MBA
Dirigeant principal des finances

Calgary, Canada
27 août 2021



Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 –						
Dépenses de fonctionnement nettes	97 322	21 842	21 842	71 327	17 906	17 906
Autorisation législative	10 771	2 693	2 693	8 222	2 055	2 055
Total des autorisations budgétaires	108 093	24 535	24 535	79 549	19 961	19 961
Autorisations non budgétaires						
Total des autorisations	108 093	24 535	24 535	79 549	19 961	19 961

Voir le tableau ci-joint pour un complément d'information.

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non auditées)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	83 548	20 965	20 965	63 773	18 214	18 214
Transports et communications	3 916	245	245	2 387	69	69
Information	428	30	30	298	1	1
Services professionnels et spéciaux	14 452	2 594	2 594	8 683	1 311	1 311
Locations	572	208	208	370	2	2
Réparation et entretien	1 138	304	304	752	121	121
Services publics, fournitures et approvisionnements	604	16	16	339	17	17
Acquisition de terrains et, bâtiments	132	-	-	70	-	-
Acquisition de machines et de matériel	939	30	30	513	-	-
Paiements de transfert	2 364	68	68	2 364	170	170
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	75	75	-	56	56
Total des dépenses budgétaires brutes	108 093	24 535	24 535	79 549	19 961	19 961
Moins						
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses budgétaires nettes	108 093	24 535	24 535	79 549	19 961	19 961

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.